



Naissance et essor du Rite Écossais Ancien Accepté en France : 1804-1826

par Pierre MOLLIER

I. L'IMPLANTATION DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ EN FRANCE ET SON INTÉGRATION AU GRAND ORIENT : 1804-1805

François Collaveri¹, l'historien de la Maçonnerie impériale, distingue deux périodes dans la vie de l'Ordre entre la Révolution et les fastes de l'Empire. De 1795 à 1800, c'est « *une reprise difficile* » où le Grand Orient essaye de rassembler ce qui a survécu au choc révolutionnaire et de reconstruire les structures d'un Ordre maçonnique en France. À partir de 1800, c'est « *un nouveau départ* » qui voit les loges se renforcer et commencer à se multiplier. Ainsi en 1795 « *un petit nombre de Loges, en France, reprend ses travaux* »². En 1796 « *il n'y avait que 18 loges en activité de travaux dans toute la France* »³. En 1797 « *un très petit nombre de loges ayant repris les travaux, le G.O. arrête que les Frères munis d'anciennes députations seront maintenus jusqu'à la St Jean 1798, comme si leurs Loges étaient encore en activité* »⁴. Si les difficultés de la reprise laborieuse avaient resserré les rangs des Maçons – on assiste ainsi à la fusion du Grand Orient et de la Grande Loge de Clermont –, la prospérité future qu'annonçait le

nouveau départ de 1800, allait réveiller les vieilles querelles. En 1799, le Grand Orient avait donc enfin réussi son projet fondateur, réunir l'ensemble des Maçons français. Mais dès 1802 cette unité allait être battue en brèche au nom de la Maçonnerie écossaise.

1. LE RÉVEIL DES « ÉCOSSAIS » : 1802-1803

A. « *Israël, Israël revient au Seigneur* », l'appel du Frère Abraham pour la défense du « Rit Écossais »

Le 18 thermidor, an X, soit le 6 août 1802, une « *assemblée générale des Maçons écossais* » se réunit à Paris. L'un des objectifs est probablement de reconstituer la Loge *Saint-Alexandre d'Écosse*, mais la qualité devait primer sur la quantité puisque les participants – cinq ou six? – ne sont même pas assez nombreux pour réveiller l'atelier⁵.

1. François Collaveri, *La Franc-Maçonnerie des Bonaparte*, préface de Georges Dumézil, Payot, Paris, 1982. Ouvrage remarquable qui reste la référence à ce jour sur l'histoire de la Maçonnerie impériale.
2. [Claude-Antoine Thory] *Acta Latomorum ou chronologie de l'histoire de la Franche-maçonnerie...*, Paris, Dufart, 1815; édition en fac-similé, Slatkine Reprints, Genève-Paris, 1980, t. I, p. 196.
3. *Idem*, p. 197.
4. *Idem*, p. 198.

5. « *Les travaux de la R.: L.: ont été interrompus depuis le 25 février 1791 jusqu'au 8e jour du 6e mois 5804 qu'ils ont repris vigueur. Le F. Burard Vénérable en exercice à cette époque et qui était dépositaire du présent registre, n'ayant pas pu réunir les ouvriers de la R.: L.: de St Alexandre d'Écosse a fait tous ses efforts pour se joindre d'autres frères et reprendre les travaux écossais. Que les ff.: réunis à lui ont repris leurs travaux sous le nom de St-Alexandre et ont inscrit sur le présent registre diverses délibérations. Que bientôt le F. Burard se trouvant avec le F. Jacotot seul maçon écossais parmi les ff.: réunis, ces ff.: ont arrêté de quitter le nom de St Alexandre pour prendre celui de Thémis; qu'en conséquence, ils se sont adressé au Grand O.: de France pour obtenir des constitutions au rit moderne. Que dans cette circonstance le F. Burard s'étant séparé du F. Jacotot qui est resté à la R.: L.: Thémis, il a eu diverses conférences tant avec moi qu'avec le F. d'Ales, le F. Pescheloche, le*

Ils chargent en revanche l'un d'eux, le Frère Abraham d'adresser une circulaire à toutes les Loges écossaises pour les inviter à se rassembler et à défendre le « rit Écossais ». En effet, l'auteur du texte accuse « *le G.: O.: [de] vouloir détruire le rit Écossais* »⁶. Dans cet appel spirituellement intitulé « *Israël, Israël revient au Seigneur* »⁷, Firmin Abraham précise qu'il ne s'agit pas « *de cesser de tenir au G.: O.:, qui sera toujours notre point central* », mais de « *notifier au G.: O.: de France, de concert avec les Maç.: Écossais, votre ferme et inébranlable résolution de conserver, dans votre At.:, ce Rit précieux* ». À part quelques Frères parisiens, Abraham a enrôlé dans son combat la Loge de Douai *La Parfaite Union*, dont il est le député auprès du Grand Orient, et sa loge parisienne, *Les Élèves de Minerve*. Peu après la Loge *La Réunion des Étrangers* les rejoindra. Trois loges et quelques Frères, cette controverse ne concerne à l'origine qu'un tout petit milieu maçonnique. Mais elle va s'envenimer, grossir et être, épisodes après épisodes, à l'origine du grand clivage qui va structurer la Maçonnerie française au XIX^e siècle. En effet, le 12 novembre, le Grand Orient dénonce la circulaire d'Abraham. Le 8 décembre *La Parfaite Union* de Douai, qui s'estime attaquée, publie une réponse au Grand Orient. En février 1803, *Les Élèves de Minerve* imprime un rapport du Frère Escoffier sur le texte de Douai et une lettre « *À tous les Maçons Écossais de France* ». Le 29 mars 1803, c'est *La Réunion des Étrangers* qui entre dans la querelle⁸.

F. Pota, le F. Ducos tous anciens membres écossais de l'atelier de St Alexandre. Que les résultats de ces conférences a été de rétablir l'atelier de St Alexandre d'Écosse ». Mais ce compte rendu de la plume de Thory, qui est la première trace de reprise des travaux de la Loge après la Révolution n'est que du 25 mars 1805. BNF FM¹ 294, registre de Saint-Alexandre d'Écosse, trois derniers ff°.

6. *Miroir de la vérité dédié à tous les Maçons* tome troisième, p. 66.

7. Publié dans le *Miroir de la vérité...*, tome troisième, p. 67-69.

8. Elle avait repris ses travaux au début de l'année 1800 : « *Les circonstances des temps ayant presque universellement ralenti les travaux de l'art M.^{ique}, sans cependant éteindre dans le cœur des M.^{ons} ce feu sacré qui donne l'amour des vertus, les membres de la R.: L.:. La Réunion des Étrangers, toujours fidèles aux engagements qu'ils ont contractés de les pratiquer, ont décidé dans leur dernière assemblée du 5^e Jo.: du 3^e M.:. 5800 de leur rouvrir leur temple, et d'y réunir de nouveau et comme*

Sentant la contestation s'affirmer, le Grand Orient publie le 10 juin 1803 une circulaire de réponse appuyée par un long rapport sur la question du « Rit Écossais ».

Mais avant de revenir sur le détail de la controverse, interrogeons-nous sur sa véritable nature : qu'entend-on vraiment par « Écossais » en 1802 ? Dans le contexte maçonnique, le mot a plusieurs sens et il est parfois difficile de lui appliquer une définition précise⁹, selon les usages qui en sont faits. À la fin du XVIII^e siècle, si riche, on peut distinguer trois significations établies par l'usage. Premièrement, « Écossais » est d'abord le nom de l'un des plus anciens hauts grades, qui connut d'ailleurs, au fil des ans, de nombreuses variantes. Ces grades d'Écossais conserveront toujours une grande importance dans la Maçonnerie de hauts grades. Deuxième sens, par extension, les termes écossais ou Écossisme deviennent synonymes de hauts grades, quel que soit par ailleurs le système de hauts grades dont il s'agit. Enfin, dans les années 1760, apparaît à Marseille, un corps maçonnique qui s'intitule « Mère Loge Écossaise ». Cette appellation manifeste la légitimité à laquelle prétend la Mère Loge pour tous les grades, y compris les hauts grades. Elle pratique d'ailleurs un système en sept grades des plus classiques : Apprenti, Compagnon, Maître, Maître Parfait, Élu, Écossais et Chevalier d'Orient¹⁰. La Mère Loge

dans un seul foyer tous les rayons de la plus pure et de la plus universelle lumière ; tel fut le but de sa primitive institution. C'est dans ces dispositions TT.: RR.: FF.: que la R.: L.:. vous donne avis de la reprise de ses travaux », BNF FM² 97 f°63. Dans un premier temps, elle refusa de s'engager dans l'affaire ; elle écrivait ainsi au G.: O.:. le 18 octobre 1802 : « *la R.: L.:. La Réunion des Étrangers, ne voulant s'immiscer ni directement, ni indirectement dans les controverses M.: qui peuvent s'agiter dans les L.:, se fera toujours un vrai plaisir de témoigner son attachement au G.: O.:.* » (*idem*, f° 68).

9. Voir article « Écossais » dans l'*Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, 2000, p. 234-235.

10. Jacques Choisez, *La Respectable Loge de Saint Jean d'Écosse Mère Loge Écossaise à l'Orient de Marseille entre 1762 et 1787*, Bruxelles, 1986. L'auteur a retrouvé les registres de la Mère Loge Écossaise de Marseille dont il publie de larges extraits. Contrairement aux listes de grades « hermétiques » que lui attribuaient les auteurs du XIX^e siècle, on découvre sur ces documents de première main que, outre les trois premiers grades symboliques, la Mère Loge ne pratiquait, avant

Écossaise de Marseille eut un grand rayonnement, d'abord en Provence puis plus largement dans le midi de la France, enfin à Paris où elle est à l'origine de la *Mère Loge Écossaise du Contrat Social*. Là encore, ce que l'on finira par appeler le « Rite Écossais » professé par la Mère Loge et ses « Loges-filles », renvoie d'abord et avant tout aux hauts grades. Cependant, pour des raisons qui ne sont pas très claires, les grades bleus pratiqués par la Mère Loge présentaient quelques particularités comme la place des grands chandeliers autour du tableau de Loge. Par glissement sémantique on en vint à parler des grades symboliques du « Rite Écossais »¹¹ – c'est-à-dire du Rite pratiqué par la Mère Loge Écossaise, ce qui aurait été, quelques années auparavant, un non-sens.

L'une des grandes difficultés pour l'analyse des termes de la controverse est que les opposants au Grand Orient utiliseront successivement les mots « écossais » ou « écos-sisme » dans leurs différentes significations, glissant allégrement d'un sens à l'autre d'un paragraphe au suivant. Comme le souligne d'emblée le rapporteur du Grand Orient : « *la discussion qui nous occupe n'a point le caractère de simplicité auquel elle semblait devoir être réduite* »¹².

B. Les termes de la controverse

L'origine de la controverse est exclusivement une question de hauts grades¹³. Dès la circulaire initiale, Abraham défend ce « *rit dont l'effet précieux est de peindre à tous les Maçons [...] le principe et la cause des hauts grades. [...] ce rit précieux en ce qui concerne les hauts grades* ». Et *La Parfaite Union* de rappeler dans sa réponse

1787, que les grades de Maître Parfait, Élu, Écossais et Chevalier d'Orient.

11. Voir : René Désaguliers, « Essai de recherche sur les origines, en France, du Rite Écossais pour les trois premiers grades », *Renaissance Traditionnelle*, n° 54-55, p. 88-151.

12. *Extrait du procès-verbal de la séance du G.: O.: de France, en sa G.: L.:, du 10^e jour du 4^e mois de l'an de la V.: L.:. 5803*, Paris, 1803, p. 19.

13. D'ailleurs les deux premiers protagonistes *Les Élèves de Minerve* et *La Parfaite Union* de Douai pratiquaient le Rite Français dans les grades symboliques.

qu'« *après avoir été constituées par le G.: O.: de France, lorsqu'il ne conférait que les trois grades symboliques, les LL.: qui ont cru devoir étendre leurs lumières, sont remon-tées à la source des connaissances maç.:, les ont trouvées dans l'écos-sisme [...et engagent] leurs FF.: à rester fidèles au Rit Écossais qu'ils ont juré de suivre quant aux grades supérieurs.* »¹⁴ Le terme *Loge* ne doit pas égarer le lecteur moderne. À l'époque, il peut aussi avoir le sens plus large d'atelier maçonnique et ce d'autant plus que – d'après les règlements du Grand Orient – tout Chapitre doit être souché sur une Loge symbolique dont il constitue en quelque sorte le niveau supérieur et dont – d'ailleurs – il doit porter le nom. Mais si la controverse relève des hauts grades, et – pour le moment – exclusivement d'eux, sur quoi porte-t-elle précisément ? En effet, depuis 1786, le Grand Orient disposait d'un système de hauts grades, en l'occurrence celui du Grand Chapitre Général de France qu'il avait uni à lui. Dans le cadre du lent réveil de la Maçonnerie au sortir de la Révolution, après les loges, quelques chapitres avaient repris leurs travaux. Le Grand Chapitre du Grand Orient se réunissait même à nouveau depuis 1800. Mais, se plaint le Frère Abraham « *les hauts grades, en France, ne ressemblent en rien à ceux reconnus dans l'Allemagne, la Russie, la Prusse...* ». Et, ajoute en écho *La Parfaite Union*, ceux « *qui prêchent le maintien du rit Écossais, n'ont en vue que de conserver la franche Maçonnerie dans la pureté de sa primitive institution, et de la transmettre intacte à ses successeurs. Ce que l'on peut traiter d'innovation, c'est le bouleversement opéré dans les grades d'Élus, d'Écossais et autres, qui les dénaturent.* »¹⁵ L'enjeu, ce n'est donc pas la pratique des hauts grades qui est admise et même administrée par le Grand Orient, mais la nature du système pratiqué dans les hauts grades. Les « Maçons Écossais » veulent bien se rattacher au Grand Orient pour les grades symboliques, mais revendiquent

14. Réponse de la loge *La Parfaite Union*, Orient de Douai, du 10 décembre 1802, repris dans le *Miroir de la Vérité...*, tome troisième, p. 75 et p. 83.

15. Réponse de la loge *La Parfaite Union*, Orient de Douai, du 10 décembre 1802, repris dans *Le Miroir de la Vérité...*, tome troisième, p. 75.

de professer quant aux hauts grades, un système différent de celui de l'Obéissance. Derrière les méandres de la rhétorique de l'époque, la cible de leurs attaques est claire ; ce sont les « quatre Ordres de Rose-Croix » du Grand Chapitre du Grand Orient : « *De quel droit veulent-ils, quant aux hauts grades, faire suivre le plan d'une architecture nouvelle ?* »¹⁶ Le journal d'Abraham, le *Miroir de la Vérité*, en rajoute en publiant « *Quelques réflexions sur l'existence du soi-disant G.: Ch.: général de France* »¹⁷ qui conteste la légitimité même de ce « *prétendu Chap.: général.* » L'argumentation reprend exactement celle développée par Matheus et le chapitre du Choix en 1785¹⁸. Quant au rapport du Frère Escoffier, il dénonce « *le changement des hauts grades* »¹⁹.

Le Grand Orient ne s'y est pas trompé, ce qu'explique la vigueur de sa réaction. Les deux parties font d'ailleurs état de la même référence centrale, les Écossais pour s'en prévaloir, le Grand Orient pour la dénoncer : la controverse, puis l'accord entre la Mère Loge Écossaise du Contrat Social et le Grand Orient dans les années 1780²⁰. Controverse qui avait rebondie en 1784-1788 autour des débats sur le système de hauts grades que devait adopter le Grand Orient. On retrouve d'ailleurs sous la bannière de l'Écossisme en 1802-1804 quelques-uns des Frères qui avaient durement guerroyé contre l'union du Grand Chapitre Général au Grand Orient en 1786. La révolte des Écossais en 1802, 1803 et 1804, qui apparaît dans l'historiographie maçonnique comme un acte fondateur et un commencement, n'était, aux yeux des contemporains,

qu'un épisode de plus de la querelle allumée autour de 1780 entre les disciples des Mères Loges Écossaises et le Grand Orient.

Pour bien comprendre la nature des événements il ne faut pas les regarder comme annonçant, par on ne sait quel déterminisme, l'implantation du Rite Écossais Ancien Accepté, mais les éclairer à la lumière des débats des années 1780. Le « rit Écossais » de 1802, c'est d'abord celui de la Mère Loge Écossaise, le « Rite Écossais Philosophique »... sachant d'ailleurs que les usages « écossais », quant aux grades et aux hiérarchies, variaient sensiblement selon les orientes et les ateliers!

Dernier point qui montre bien la complexité de la situation, alors que pour Abraham ou les Frères de Douai, la question écossaise relève uniquement des hauts grades, on trouve des traces de particularisme quant aux grades symboliques dans la missive de la Loge *La Réunion des Étrangers*... les « *Houza Éc.* » s'y mêlent aux *Vivat!* Il est vrai que les Mères Loges Écossaises diffusaient avant tout un système de hauts grades... mais aussi, de façon accessoire mais bien réelle, quelques spécificités quant à la Maçonnerie bleue.

C. La première réponse du Grand Orient de France

À la circulaire du Frère Abraham, le Grand Orient répondra donc qu'il : « *n'a pu apprendre qu'avec une vive peine que des FF.:, oubliant leurs serments, et guidés par un génie novateur, ont tenté de surprendre la religion des LL.: et Chap.:, en les invitant à se réunir aux LL.: soi-disant Écossaises pour en suivre le rit* »²¹ et, bien conscient qu'on essayait de réveiller la querelle des années 1780, il dénoncera aussi vivement l'utilisation par les Écossais des « *termes employés par le G.: O.: dans son ancienne correspondance avec la R.: L.: du Contrat Social.* » Cependant, le débat ayant pris une certaine ampleur sur la scène

21. *À la Gloire du G.: A.: de l'Univers, le G.: O.: de France à toutes les LL.: et Ch.: de sa correspondance*, circulaire du 12 novembre 1802, Paris, 1802, 3 pages.

maçonnique parisienne, il fut décidé de ne pas se contenter de dénégations et de réprobations générales, mais d'opposer aux perturbateurs, un argumentaire détaillé sur le fond et de passer à l'action. Le Frère de Milly, président de la Chambre des grades, prononce le 10 juin 1803, près d'un an après le début des événements, un long discours²² qui répond en détail aux critiques des « Écossais ». Il veut d'abord démontrer que, loin de nier « l'Écossisme », le Grand Chapitre du Grand Orient professe une parfaite régularité écossaise : « *mal à propos la L.: La Réunion des Étrangers a imprimé que le G.: O.: avait proscrit en France le titre d'Écossais; mal à propos elle a dit qu'on niait l'existence de l'Écossisme; la Ch.: symbolique n'a eu besoin pour relever cette inexactitude que de lui opposer le concordat du G.: O.: avec les Directoires Écossais [...] et celui fait ensuite avec le G.: Chap.: G^{al} de France* »²³. Et d'ajouter ensuite, pour justifier la fixation des ordres par le Grand Chapitre : « *on conserve de vieilles traditions; mais on sait aussi combien il a été fabriqué de grades sous le titre d'Écossais; que c'est l'embaras du choix dans presque toutes les LL.: qui a autorisé le parti qu'a pris l'ancien G.: Chap.: G^{al} de n'en adopter qu'un seul. Fallait-il conserver et cumuler sur la tête du même récipiendaire le Petit-Écossais, l'Écossais des Trois I, l'Écossais de Clermont, l'Écossais Trinitaire, le Sublime Écossais...* »²⁴. Suit une liste de... 22 autres grades d'Écossais de ceci ou de cela. Le Grand Orient proteste ensuite de l'orthodoxie de son Écossais, le II^e Ordre : « *l'ancien G.: Chap.: G^{al} a pu, a dû ne s'attacher qu'à un seul Écossisme, dans lequel il a, quoiqu'on n'en dise, religieusement conservé tout ce qui forme l'objet principal de ce grade, la Parole Innominable, le Divin D^{ia}., etc.* »²⁵. Après cette démonstration de la régularité écossaise du Grand Chapitre, le Frère de Milly rappelle que, dans un

22. *Extrait du procès-verbal de la séance du G.: O.: de France, en sa G.: L.:, du 10^e jour du 4^e mois de l'an de la V.: L.: 5803*, 1803. 35 pages.

23. *Op. cit., Extrait...*, p. 17.

24. *Op. cit., Extrait...*, p. 14.

25. *Op. cit., Extrait...*, p. 16.

autre ordre d'idées, l'accord de 1786 réservait au Grand Orient la possibilité de faire évoluer le système des Ordres. Aucun Chapitre n'ayant alors émis la moindre réserve ou suggestion, le dit système avait été conservé en l'état. Mais – ajoute le rapporteur – si des Chapitres ont des lumières qui permettent d'améliorer la pratique des hauts grades, le Grand Orient les prie instamment de lui en faire part : « *Ainsi, adoption provisoire du travail du G.: Chap.:, réserves de le revoir, libre faculté aux ateliers des hauts grades d'en profiter, invitation de communiquer au G.: O.: leurs lumières. Est-ce là mériter le reproche d'avoir dénaturé les grades?* »²⁶. Autrement dit : de quoi se plaignent vraiment les perturbateurs? Si l'un ou l'autre Chapitre préfère amender tel aspect du système, libre à lui; pratiquer tel autre grade, pourquoi pas? Ce qui compte c'est de reconnaître l'autorité du Grand Orient en son Grand Chapitre pour les hauts grades... et c'est là que le bât blesse. Le Grand Orient de France a bien compris que derrière cette argumentation sur la pureté de l'Écossisme, c'est son autorité sur les hauts grades qui est contestée. Sur ce point là, il n'y a pas de négociation possible.

Après l'argumentation, la sanction. Elle était dans l'air depuis quelques mois, puisque le 20 pluviôse an XI (19 février 1803), à Douai, « *Il a été donné lecture au Tribunal d'une pl.: du f.: Abraham, membre du Tribunal, résidant à l'O.: de Paris, et député de la L.: la Parfaite Union près le G.: O.: de France. Cette pl.: annonçait l'intention où était le G.: O.: de déclarer irrégulières toutes les LL.: écossaises de France* »²⁷. Le 10 juin 1803 la loge *La Réunion des Étrangers* est en effet déclarée irrégulière et par là même, mise au ban de la Maçonnerie française, tout contact avec elle étant désormais interdit. On l'avait probablement choisie car elle était la plus éminente du petit clan écossais, et à ce titre la plus dangereuse.

26. *Op. cit., Extrait...*, p. 20.

27. *[Registre] du Souv.: Trib.: des GG.:^{4b} Inspecteurs, attaché à la L.: de la Parfaite Union, Or.: de Douai.: 5800 à 5807*. Registre de comptes rendus des travaux qui couvre la période allant du 18 nivôse an IX de la République (8 janvier 1801) au 18 mars 1807. Manuscrit, Collection particulière.

16. Lettre du 1^{er} février 1803 du Frère Abraham *À tous les MM.: Écossais de France*, publiée dans le *Miroir de la Vérité...*, tome troisième, p. 123.

17. *Miroir de la Vérité...*, tome troisième, p. 128-137.

18. Pierre Mollier, « Le Grand Chapitre Général de France et la fixation du Rite Français; III. La réunion du Grand Chapitre Général de France au Grand Orient de France », *Renaissance Traditionnelle*, n° 115-116, notamment p. 204-212.

19. *Miroir de la Vérité...*, tome troisième, p. 143.

20. On découvrira toute la complexité de ce feuilleton à épisodes dans : Pierre Chevallier, *Histoire de Saint-Jean d'Écosse du Contrat Social-Mère Loge Écossaise de France*, Paris, Éditions Ivoire-Clair, 2002 ; et notamment dans le chapitre II : *La Mère Loge Écossaise aux prises avec le Grand Orient (1776-1781)*, p. 69-104.

C'était, en effet, une loge prestigieuse qui s'était taillée une solide réputation dans la Maçonnerie parisienne des années 1780. De surcroît, elle était la seule des Loges à être encore en activité parmi celles – avec le *Contrat Social* et *Saint-Alexandre d'Écosse* – qui s'étaient opposées jusqu'au bout à l'accord avec le Grand Chapitre en 1785²⁸. Elle symbolisait donc, en quelque sorte, la continuité de l'opposition au Grand Orient, de part et d'autre de la Révolution. Chacune des parties va rester sur ses positions jusqu'à ce que des éléments nouveaux fassent subitement évoluer la situation.

2. SOUS LA BANNIÈRE DE L'« ÉCROSSISME »

À Paris, *Les Élèves de Minerve* et *La Réunion des Étrangers* : « frappées d'anathème, ne trouvant plus le moyen de se livrer à leurs travaux ordinaires dans les temples destinés aux Loges françaises, louèrent, en 1803, un souterrain dans la maison autrefois occupée par Mauduit, restaurateur, sur le boulevard Poissonnière. Ce local, dans lequel on établit une Loge, servit de point de ralliement à un noyau de plusieurs ateliers écossais qui y tinrent leurs assemblées »²⁹. Le « point de ralliement » pour reprendre l'expression de Thory allait fédérer en quelques mois sous la bannière « écossaise » des loges et des Frères venus d'horizons assez divers. On peut en effet les classer en trois familles : les « Écossais », les « Anciens » et... les mécontents!

A. Les « Écossais »

Paradoxalement les « Écossais » étaient minoritaires sous « la bannière de l'Écossisme ». En effet, les deux prestigieuses Loges écossaises parisiennes du XVIII^e siècle – le *Contrat Social* et *Saint-Alexandre d'Écosse* – n'avaient pas repris leurs travaux six années après la fin de la Révolution.

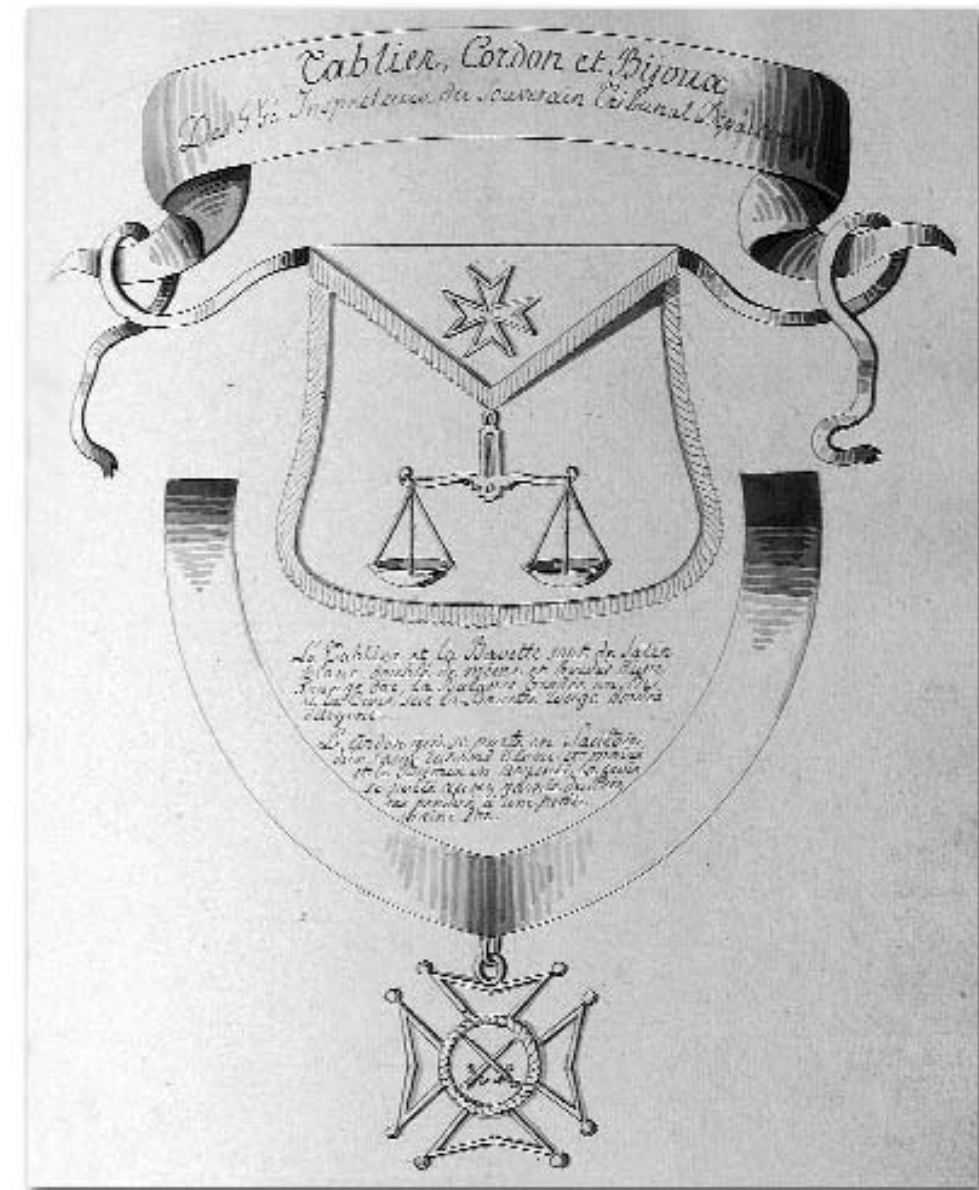
Quant aux *Élèves de Minerve*, la loge d'Abraham, il semble qu'à l'origine, elle ait été tout à fait étrangère au Rite Écossais. Lors de la tenue solennelle d'installation de la Loge, le 9 avril 1802, le mot « Écossais » n'apparaît pas une seule fois, ni dans les 7 pages du procès-verbal de la cérémonie, ni dans les 5 pages du discours du Vénérable Maître fondateur, le Frère Abraham...³⁰ Pour tout dire, les raisons qui firent de Firmin Abraham, le héraut de l'Écossisme, à une époque où celui-ci était de fait largement en sommeil, restent obscures. Seule *La Réunion des Étrangers* relevait autrefois de la Mère Loge Écossaise – celle de Marseille – et encore ne s'y était-elle ralliée que tardivement, en 1788. Au tout début des événements, il n'y avait donc que *La Parfaite Union* de Douai qui pouvait faire état d'un lien réel et ancien avec « l'Écossisme » et encore n'était-ce qu'un des nombreux rites que cumulait cette loge hors du commun. Et, parmi les personnalités parisiennes qui animeront son réveil au début du XIX^e siècle, il n'y a que trois Frères qui avaient pratiqué la Maçonnerie écossaise avant la Révolution : Thory, Louvain de Pescheloche et d'Alès d'Anduze. Mais, pour chacun d'eux, cet engagement avait été important.

De fait, l'appellation globale de *Rite Écossais* recouvre des systèmes maçonniques sensiblement différents. Le plus ancien, celui de la Mère Loge Écossaise de Marseille se différencie peu de celui du Grand Chapitre Général du Grand Orient ; c'est la série classique des sept grades largement pratiqués en France depuis les années 1750. C'est lors de son passage à Avignon que le Rite Écossais de Marseille se charge de grades plus ésotériques dont la clef de voûte sera le rituel alchimique de « *Sage Vrai Maçon* ». Le système avignonnais s'implante à Paris au sein du *Souverain Chapitre Métropolitain Écossais* souché sur le *Contrat Social* et *Saint-Alexandre d'Écosse*. Si *La Parfaite Union* de Douai s'est³¹ effectivement mise sous

28. Pierre Mollier, « Le Grand Chapitre Général... », *art. cit.*, p. 211.
29. C.A. Thory, *Annales originis magni Galliarum O.: ou Histoire de la fondation du Grand Orient de France...*, Appendice n° IV, Fragment sur l'établissement à Paris, en 1804, de la Grande Loge générale écossaise de France, p. 141.

30. *Installation de la R.: L.: des Élèves de Minerve, Miroir de la Vérité*, tome second, p. 216.

31. À ne pas confondre avec le Souverain Chapitre Métropolitain qui est le nom que prendra le Grand Chapitre Général après son union au Grand Orient.



■ 26

Décors du 31^e grade, d'après un tailleur manuscrit du début du XIX^e siècle. Collection R. Meyer.

l'obédience de la *Mère Loge Écossaise du Contrat Social*, elle a en revanche conservé son propre système « écossais », à savoir une série de hauts grades classiques du XVIII^e siècle dont le sommet est le *Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur*³². En 1802, on a adjoint au Rite Écossais, un autre système, pour le coup d'origine vraiment écossaise, l'*Ordre Royal d'Écosse d'Hérédome de Kilwinning*, implanté à Rouen par le Frère Mathéus en 1784. Enfin, si le Régime Rectifié se tiendra toujours à l'écart de la querelle, il y sera cependant associé par la référence fréquente faite à l'accord avec les *Directoires Écossais* de 1778 ! Les diverses versions du Rite Écossais ont donc autant de différences entre elles qu'avec le système du Grand Orient qu'elles dénoncent... à l'exception de sa version première marseillaise qui est, répétons-le, très proche du Rite Français !



■ 28



■ 27



■ 29

■ 27 Moulage du sceau de l'Ordre Royal d'Écosse d'Hérédome de Kilwinning. Musée de la Franc-maçonnerie (coll. GODF).

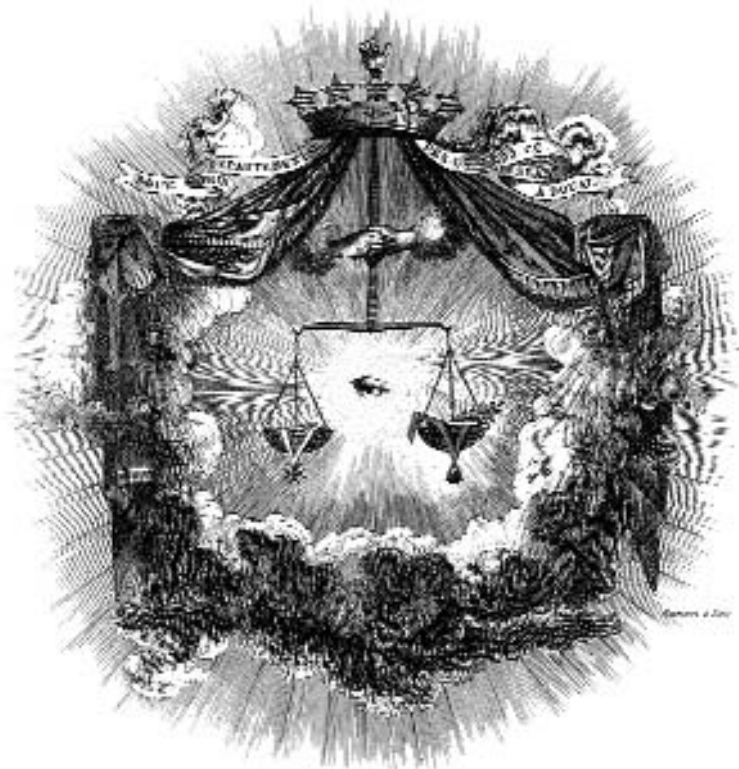
■ 28 Matrice de sceau d'un Souverain Tribunal de G.:I.:I.:C.:. Musée de la Franc-maçonnerie (coll. GODF).

■ 29 Moulage du sceau d'un Souverain Tribunal de G.:I.:I.:C.:. Musée de la Franc-maçonnerie (coll. GODF).

32. Le docteur Boileau qui était un des animateurs de *Saint-Alexandre d'Écosse* dans les années 1780 semble à l'origine de ce système de grades. Il avait essayé de le faire reconnaître par la Mère-Loge mais Deleutre s'y était alors vivement opposé. Au début du XIX^e siècle, l'Écossisme est relevé de ses cendres par les disciples de Boileau qui adoptent alors le système de leur Maître disparu.



■ 30 Tablier de Grand Inspecteur Inquisiteur du Rite Écossais Philosophique. Musée de la Franc-maçonnerie (coll. GODF).



■ 31

Emblème des Grands Inspecteurs Inquisiteurs Commandeurs, grade terminal et directeur du Rite Écossais Philosophique. Bibliothèque André Doré / SC – GC du RÉAA.

Alors, qu'ont de commun tous ces Frères qui se revendiquent d'un Rite Écossais si polymorphe? Tous ont d'abord la conviction, réelle ou affectée, d'avoir un lien plus fort avec le berceau originel de la Maçonnerie : l'Écosse. La Mère Loge de Marseille revendique une – peut-être apocryphe, peut-être authentique – patente apportée en 1751 par un mystérieux Lord Duvalnon. Les disciples de Mathéus sont eux en possession d'un titre plus récent, mais bel et bien émané d'Édimbourg. Quelle qu'ait été la réalité de ces sources écossaises proclamées, force est d'admettre qu'elles étaient néanmoins plus crédibles que le titre fondateur dont avait fini par se réclamer le Grand Chapitre du Grand Orient, la fameuse patente « de 1721 ». Ensuite, les Écossais ont le sentiment, vrai ou feint, que les travaux du Grand Orient sur les rituels – dont on sait aujourd'hui

qu'ils ont essentiellement consisté en la fixation des usages traditionnels – sont de véritables réformes qui ont altéré la « pure et ancienne Maçonnerie ». Cette idée qu'eux seuls conservent ce qui est ancien en Maçonnerie jouera – une fois de plus par un glissement de sens – un grand rôle dans la suite des opérations. Enfin, les Écossais accordent une grande importance aux hauts grades qui sont pour eux la substantifique moelle de la Maçonnerie.

La faiblesse et l'hétérogénéité des Écossais dans le camp qu'ils venaient de relever allaient avoir une conséquence directe et inattendue sur la suite des événements. À quelques éléments près, dont le nom, le Rite qui allait structurer le camp des Écossais au tout début du XIX^e siècle, serait sensiblement différent des Rites Écossais du XVIII^e siècle.

B. Les « Anciens » ou, les tenants du « *Rite Ancien Accepté* » comme ils se qualifiaient eux-mêmes, dits également à l'époque : « les Américains »

Ces Frères – colons français de Saint-Domingue chassés par la première République noire – étaient en effet venus de Pennsylvanie ou de Caroline du Sud souvent après un détour par la Jamaïque. La plupart d'entre eux rentrent en France entre le milieu de 1803 et 1804. Après un exil de quelques années sur les côtes américaines, ils ont compris qu'ils ne pourraient jamais revenir à Saint-Domingue. Le 4 juillet 1804, Alexandre de Grasse-Tilly débarque à Bordeaux; trois semaines après il est à Paris. Germain Hacquet l'a précédé de quelques mois. La chute définitive de l'île ayant entraîné des départs massifs, les réfugiés sont nombreux dans la capitale. La vie maçonnique était intense à Saint-Domingue. Pour atténuer la rigueur de l'exil, les Maçons originaires de Port-au-Prince, Cap Français, Les Cayes... se retrouvent et reconstituent une Loge, *La Triple Unité*, puis une autre, *Le Phénix*. Ils amènent alors à Paris des usages maçonniques qu'ils pratiquaient aux Îles.

Or, ces Frères avaient rencontré en Pennsylvanie et en Caroline du Sud, et implantée à Saint-Domingue, une Maçonnerie symbolique complètement inconnue jusque-là en France : le *Rite des Anciens*. On sait qu'à partir de 1751, l'Angleterre fut le cadre d'une vive rivalité entre la Première Grande Loge – qui gagna dans l'aventure le sobriquet de « moderne » – et une seconde obédience qui s'auto-proclamait Grande Loge des Anciens Maçons. Les « Anciens » avaient des usages rituels sensiblement différents, notamment sur les mots des deux premiers grades, sur la place des surveillants dans la loge et sur le mot du troisième grade. Après des années de polémique, les Anciens avaient réussi à convaincre une bonne partie des Maçons anglais qu'ils étaient effectivement les héritiers des plus anciennes traditions de l'Ordre. La querelle s'était exportée dans les colonies anglaises et en particulier dans les États américains qui comptaient presque tous une Grande Loge des Anciens Maçons à côté d'une Grande

Loge de filiation « moderne » plus institutionnelle. Gagnés aux idées des « Anciens », un certain nombre de Maçons de Saint-Domingue avaient créé – avec l'aide de la Grande Loge des Anciens de Pennsylvanie – une Grande Loge Provinciale des Anciens Maçons pour Saint-Domingue qui compta sept loges. Germain Hacquet en était le Député Grand Maître. De son côté, lors de son séjour en Caroline du Sud, Alexandre de Grasse-Tilly avait été un temps Grand Maître des Cérémonies de la Grande Loge des Anciens Maçons de cet État. Avec la reprise des travaux de *La Triple Unité* et l'allumage des feux du *Phénix*, le Rite Ancien était donc pratiqué à Paris pour la première fois... On y découvrait des usages exotiques pour la France; ainsi le Vénérable Maître siège « à l'Est », le Premier Surveillant à... « l'Ouest » et le Second Surveillant... « au Sud »; les tableaux de l'Atelier révèlent la présence de deux officiers inconnus, les Diacres³³.

Par ailleurs, parallèlement au Rite des Anciens pour les grades symboliques, les Maçons de Saint-Domingue avaient conservé un système d'une vingtaine de hauts grades, importé de France au début des années 1760 : le *Rite de Perfection* ou *Ordre du Royal Secret*. Introduit aux « Isles sous le vent » par un dignitaire de la Première Grande Loge de France au charisme certain, Étienne Morin, il y avait gardé de fervents adeptes alors qu'à Paris ce système s'était effacé dans les années 1770. Pour compliquer les choses, le Rite de Perfection lui-même avait connu une réinterprétation en 1801 en Caroline du Sud qui l'avait porté de 25 à 33 grades. Grasse-Tilly, qui avait été à Charleston, professait la nouvelle version en 33 degrés, tandis que Hacquet était fidèle au vieux système en 25 grades. Hacquet avait d'ailleurs installé un *Conseil des Princes du Royal Secret* à Paris début avril 1804³⁴, quelques mois avant l'arrivée de Grasse-Tilly dans la capitale. Ce Conseil du 25^e et dernier grade du *Rite Écossais d'Hérédome*,

33. Archives du Grand Orient, correspondance avec les Loges, BnF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonnique, FM² 124, extrait du procès-verbal du 3 janvier 1805 et tableau du 28 décembre 1804.

34. *Recueil des Balustres du Souv.* : *Conseil du Phénix*, BnF FM³ 132, f° 1-3.

selon l'appellation qu'il utilisait était en fait le vieil Ordre du Royal Secret d'Étienne Morin que l'historiographie maçonnique a baptisé depuis Rite de Perfection. Il se réunit trois fois en 1804, avant de rejoindre le camp des Écossais où ses animateurs allaient jouer un rôle important.

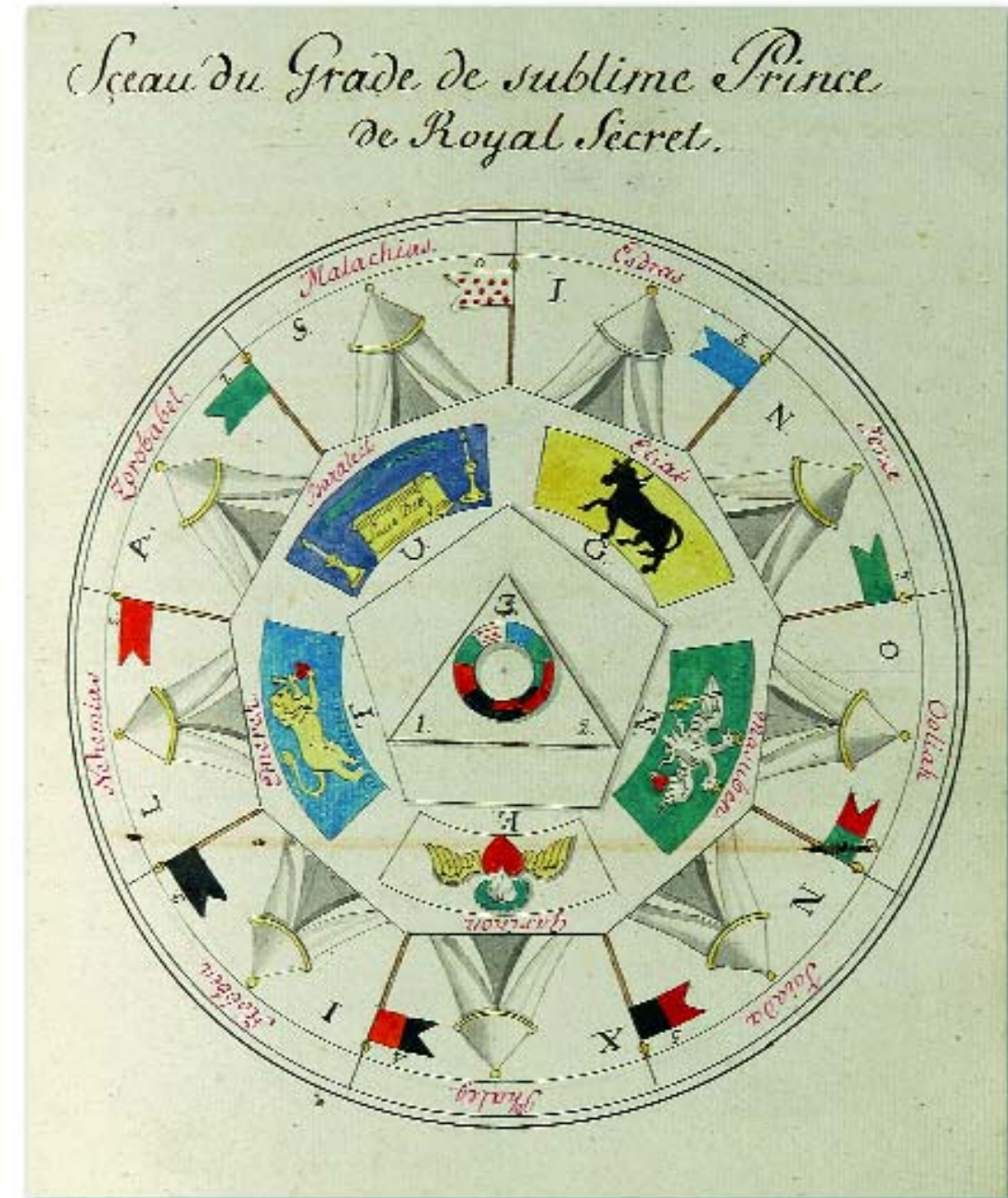
Pourquoi *La Triple Unité* et *Le Phénix* se rangèrent-elles sous la bannière écossaise ? Il y eut probablement à la fois des raisons d'opportunité et des motifs de fonds. Peut-être le Grand Orient fit-il un accueil réservé aux titres des Maçons de Port-au-Prince. La constitution de *La Triple Unité* émanait de « Isaac Morales [...] Prince du Royal Secret etc. etc. [...] Député Inspecteur Général et fondateur de l'ancienne Maçonnerie retirée des ruines »³⁵ le 8 avril 1801 à Kingston à la Jamaïque. Quant à la Loge du *Phénix* créée par Hacquet à son arrivée à Paris, pour des raisons que l'on ignore, il la fit constituer par... le Souverain Chapitre d'Arras ! Mais il y avait aussi des motifs plus substantiels. D'abord la défense du système de hauts grades en 25 ou en 33 degrés qui relevait à leurs yeux de l'« Écossisme ». Mais surtout, la controverse des « Écossais » avec le Grand Orient devait inévitablement leur rappeler l'opposition entre la « Maçonnerie des Anciens » et la « Grande Loge des Modernes », dont ils avaient été d'actifs ouvriers aux Amériques. Même si, sur le fond, les problèmes étaient naturellement très différents – l'un touchant les hauts grades, l'autre, la Maçonnerie symbolique – dans les deux cas, une minorité active s'opposait à l'obédience institutionnelle en invoquant les anciennes traditions de l'Ordre. Les Maçons « des Amériques » de « Rite Ancien » – ou « Ancien Accepté » – apportaient aux « Écossais » une Maçonnerie symbolique très particulière et un système comprenant à la fois un grand nombre de hauts grades et une structure assez forte. Leur contribution sera essentielle. Deux hommes allaient jouer un rôle important, Germain Hacquet, le théoricien et le garant de l'authenticité qui resterait toute sa vie fidèle à la Maçonnerie qu'il avait pratiquée « aux îles sous

le vent » au XVIII^e siècle et un stratège, Alexandre de Grasse-Tilly. Les contacts personnels jouèrent aussi un rôle, ainsi Grasse-Tilly avait été initié au *Contrat Social* le 8 janvier 1783, à 19 ans. Aussi brève qu'y ait été sa carrière maçonnique, il en conserva probablement un souvenir de la controverse de la Mère Loge avec le Grand Orient, et aussi quelques usages, pratiques et connaissances.

C. Les mécontents

Une fois le point de fixation contre le Grand Orient constitué, certaines Loges vont le rejoindre pour des motifs qui ne tiennent ni aux hauts grades, ni au rituel... mais en raison de contentieux divers... et parfois futiles. Ainsi, dès sa demande de constitution le 15 avril 1803, la Loge *Le Cercle Oriental des Philadelphes* entretenait-elle un débat vif avec la Chambre symbolique du Grand Orient au sujet de son nom. Il est vrai que ces Frères avaient été à bonne école puisqu'ils venaient des *Élèves de Minerve*, la loge de Firmin Abraham. Les choses semblaient s'aplanir mais, quelques mois après son installation, le Grand Orient la suspend le 8 juillet 1804. Elle se découvre alors un vieil attachement au « Rit Ancien » et s'inscrit sous la bannière écossaise. Les mécontents n'apporteront pas d'usages ou de rituels spécifiques dans la corbeille ; ils fourniront en revanche, en la personne du Frère Pyron, l'infatigable animateur du combat contre le Grand Orient.

Les Écossais, les Anciens et... les autres, une fois les troupes rassemblées sous la bannière de l'Écossisme, il fallait les mettre en ordre de marche et conduire la manœuvre pour la restauration de la Maçonnerie écossaise.



■ 32

Sceau du 32^e grade, d'après un tuteur manuscrit du début du XIX^e siècle. Collection R. Meyer.